CULTURE

«Joël GUERRIAU - Opération Sac de livres - « L’accord entre les professionnels du livre et La Poste doit être respecté »»

18/06/2014

Joël GUERRIAU - Opération Sac de livres - « L'accord entre les professionnels du livre et La Poste doit être respecté »

Joël Guerriau, sénateur Maire de Saint-Sébastien sur Loire, a interpellé la ministre de la culture et de la communication lors des questions orales au Sénat. Dans le contexte d'une économie du livre très vulnérable (- 9 % de ventes de livres en volume sur les 3 dernières années), le sénateur s'étonne que l'opération « Sac de livres » visant à valoriser la lecture et fruit d'un accord entre les professionnels du livre et la Poste ne soit pas respectée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Afin de valoriser la lecture et de soutenir la filière du livre, l'Etat a obligé la Poste à proposer le service « Sac de Livres » qui permet aux professionnels de ce secteur, éditeurs et libraires, d'expédier des colis de livres à des tarifs préférentiels.

Si le sénateur souligne le bien fondé de cette démarche, il déplore néanmoins que *« La complexité de la procédure et le manque d'information des employés de la Poste empêchent le fonctionnement de ce service et portent préjudice aux professionnels du livre ».*

« Cette offre de prix a été mise en place dans l'intérêt de la culture. La procédure est peut-être fastidieuse et l'information sans doute mal relayée mais les libraires et éditeurs doivent ils y renoncer parce que la Poste n'applique pas ce partenariat établi par l'Etat ? » s'interroge le sénateur.

Se faisant le porte-parole des professionnels qui lui ont relayé leurs doléances, le sénateur a demandé à la ministre s'il était possible d'obtenir des services postaux une amélioration indispensable du service « Sac de livre »

Joël Guerriau a rappelé, et soutenu, les demandes la profession à l'égard du service « Sac de Livres » :

- donner des informations aux professionnels et simplifier la procédure ;
- informer les employés de la Poste au sujet de l'existence de ce service ;
- assurer le « suivi » des « sacs de livres » en les numérotant ;
- garantir un remboursement du colis en cas de perte.

« Préserver la lecture est primordial et seules des mesures de soutien à l'économie du livre le permettront » a conclu Joël Guerriau.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC